



18.3194 Postulat

Secteur agricole. Mieux exploiter le potentiel en vue de préserver la biodiversité

Déposé par: Semadeni Silva
Groupe socialiste
Parti socialiste suisse



Repris par: Friedl Claudia
Groupe socialiste
Parti socialiste suisse

Date de dépôt: 14.03.2018

Déposé au: Conseil national

Etat des délibérations: Liquidé

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé d'exposer dans un rapport comment la Confédération peut, dans le cadre de la politique agricole 2022 plus, mieux garantir la mise en oeuvre de la protection des biotopes et la préservation, dans les terres agricoles, de la biodiversité menacée. Le rapport indiquera comment la diversité des espèces peut être renforcée dans les terres agricoles en tenant compte des points suivants:

1. ressources financières suffisantes pour fournir les prestations agricoles en matière de biodiversité;
2. renforcement des incitations relatives à la qualité et à la mise en réseau plutôt qu'à la quantité;
3. mesures supplémentaires adaptées au site et incitations ciblées, notamment pour l'agriculture de montagne;
4. préservation des surfaces de promotion de la biodiversité de grande valeur;
5. promotion ciblée des petites structures;
6. indemnisation attrayante en faveur des agriculteurs pour l'entretien des marais, des biotopes d'importance nationale et des surfaces inventoriées de prairies et pâturages secs (PPS) sur la surface agricole utile (SAU);
7. autres mesures ayant par ailleurs l'avantage de renforcer le revenu agricole.

Développement

Dans son rapport de juillet 2017 sur l'état et l'évolution de la biodiversité en Suisse, le Conseil fédéral est clair: "près de la moitié de tous les types de milieux naturels présents en Suisse sont menacés. Nombre de milieux de valeur ne subsistent plus que sous une forme résiduelle et leur rétablissement, pour autant qu'il soit possible, exige de gros moyens. En outre, les milieux naturels et leurs espèces caractéristiques restent soumis à une forte pression." Si les efforts déployés par la Confédération, les cantons, les communes, les organisations et les particuliers au cours des dernières décennies ont eu des effets, les succès remportés ne peuvent cependant pas contrer la tendance générale négative: la nature continue petit à petit de perdre du terrain.

Compte tenu de cette évolution, la nécessité d'agir de la Confédération est d'autant plus grande. Plus nous attendons, plus le capital nature s'érode et plus il deviendra coûteux d'inverser cette tendance. Une indemnisation correcte des prestations multifonctionnelles crée des perspectives, également pour le secteur agricole. Il faut pour ce faire disposer des ressources financières nécessaires, par exemple pour assainir et entretenir les biotopes. Le potentiel du secteur agricole pour préserver la biodiversité peut être mieux exploité, et permet aussi dans l'idéal de renforcer les revenus dans ce secteur, en particulier dans les exploitations de montagne.



Avis du Conseil fédéral du 09.05.2018

1. L'enveloppe financière agricole et les moyens attribués aux différents instruments seront fixés dans le cadre de la Politique agricole 22 plus. L'allocation de ressources pour la promotion de la biodiversité et d'autres mesures doit tenir compte du fait que l'impact de la promotion de la biodiversité dépend non seulement du montant absolu des contributions mais aussi de l'interaction avec d'autres paiements directs et avec les prix du marché. L'évaluation des contributions à la biodiversité détermine s'il existe des synergies et/ou des conflits d'objectifs avec d'autres instruments fédéraux directement liés à la biodiversité en ce qui concerne la réalisation des objectifs et, dans l'affirmative, quels besoins conceptuels d'action, y compris la fixation des contributions, peuvent en être déduits pour les futures politiques agricoles.

2./3. Il importe de tenir compte de manière appropriée de la qualité et de la mise en réseau pour définir à l'avenir les contributions à la biodiversité. Outre les contributions elles-mêmes, les autres mesures de politique agricole s'avèrent – notamment ce qui concerne les émissions d'azote – également importantes pour la biodiversité. La Vue d'ensemble de la politique agricole à moyen terme, adoptée par le Conseil fédéral en 2017, prévoit d'évaluer quelles exigences posées en matière d'adaptation de l'agriculture aux conditions locales requièrent une modification de la législation. Les potentiels économiques, sociaux et écologiques – en particulier dans le domaine sensible de l'agriculture de montagne – doivent être utilisés au mieux. Lors de la conception des futures contributions à la biodiversité, il est prévu – en collaboration avec l'OFEV – de coordonner ces dernières de manière optimale avec les mesures du Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse ainsi qu'avec le développement d'une infrastructure écologique. L'évaluation des contributions à la biodiversité déterminera également leur apport à la réalisation des objectifs de la Politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne et dans quelle mesure elles peuvent être modulées en fonction des territoires.

4.-6. Dans le cadre de la Politique agricole 22 plus, une adaptation des paiements en faveur de la qualité est en cours d'examen. Elle vise à créer des incitations pour améliorer la qualité écologique des surfaces de biodiversité, y compris les surfaces LPN. L'objectif est d'examiner si la qualité faunistique peut désormais être intégrée au même titre que la qualité floristique.

S'agissant de la situation des petites structures sur les terres agricoles, une analyse est en outre prévue, qui portera notamment sur les bases légales et l'exécution (cf. position du Conseil fédéral du 15 novembre 2017 sur l'interpellation [17.3687](#)).

7. Dans le cadre de la Politique agricole 22 plus, il s'agira d'évaluer comment les instruments de promotion de la biodiversité peuvent être mieux adaptés aux conditions locales. Cette évolution donnera aux exploitations agricoles une plus grande liberté d'entreprendre, ce qui devrait notamment avoir un effet positif sur le revenu agricole.

Le développement des contributions à la biodiversité fait l'objet des processus indiqués ci-dessous (élaboration de la Politique agricole 22 plus, évaluation des contributions à la biodiversité, analyse de la situation des petites structures sur les terres agricoles). Ces travaux visent à montrer comment les objectifs de biodiversité inscrits dans les objectifs environnementaux de l'agriculture peuvent être atteints aux trois niveaux (espèces / habitats, diversité génétique, biodiversité fonctionnelle). Un rapport supplémentaire ne s'avère donc pas nécessaire et n'est pas opportun dans la perspective de la simplification des processus.

Proposition du Conseil fédéral du 09.05.2018

Le Conseil fédéral propose de rejeter le postulat.

Chronologie

28.11.2019	L'objet est repris
19.06.2020	Classé car le conseil n'a pas achevé son examen dans un délai de deux ans

Compétences

Autorité compétente

Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)

Informations complémentaires

Conseil prioritaire

Conseil national



Cosignataires (31)

Aebi Andreas, Badran Jacqueline, Bourgeois Jacques, Campell Duri, Fluri Kurt, Friedl Claudia, Girod Bastien, Graf Maya, Graf-Litscher Edith, Gugger Niklaus-Samuel, Hadorn Philipp, Hardegger Thomas, Hausammann Markus, Heim Bea, Jans Beat, Kiener Nellen Margret, Leutenegger Oberholzer Susanne, Maire Jacques-André, Masshardt Nadine, Munz Martina, Müller-Altermatt Stefan, Reynard Mathias, Riklin Kathy, Ritter Markus, Schneider Schüttel Ursula, Streiff-Feller Marianne, Thorens Goumaz Adèle, Tornare Manuel, Vogler Karl, Weibel Thomas, von Siebenthal Erich

Liens

